



*Pour l'enseignement  
professionnel public*

**Académie de Créteil**  
**Maison des Syndicats**  
11-13 rue des Archives  
94000 CRETEIL  
Tél : 01 43 77 02 41

[www.creteil.snuiep.fr](http://www.creteil.snuiep.fr)

**Bulletin n° 111      Février 2019**

**Déposé le**  
**14/02/2019**

PRESSE  
CRETEIL PPDC  
Dispensé  
de timbrage

## Une réforme indigne

Les réformes scolaires ont longtemps été dictées par le souci de rendre accessible à tous les jeunes la poursuite d'études. Cette recherche de démocratisation de la formation des jeunes découlait d'un principe politique de justice sociale avec lequel notre société était en accord.

C'est un renoncement à ce combat contre le tri social et l'orientation précoce qu'actent les différentes contre-réformes menées tous azimuts, de l'école primaire à l'université, en passant par le lycée professionnel qui scolarise 1/3 des lycéens et où tous les équilibres éducatifs sont menacés. Les enseignements généraux dispensés aux lycéens professionnels, pourtant garants d'une solide culture commune émancipatrice, vont voir leur volume horaire se réduire comme peau de chagrin et ce ne sont pas les dispositifs de substitution très flous qui atténueront ces pertes. S'agit-il pour le ministère de l'EN de déléguer in fine au secteur économique la voie professionnelle, au risque de se limiter à une formation pratique répondant à une demande du marché et de sacrifier la dimension intellectuelle de la scolarité ? Cette vision utilitariste annonce à n'en pas douter le désengagement prochain de l'Etat de ces filières encore sous statut scolaire, avec de réelles économies à la clef, même si le ministère argue de sa volonté d'« excellence ». Ne confondons pas excellence et soumission comptable aux lois du marché ! Où est l'ambition quand une partie des élèves, les plus défavorisés socialement, n'a pas droit à l'apprentissage d'une citoyenneté éclairée ?

**N'y a-t-il pas là de quoi susciter la colère ?**

**A nous PLP, avec le SNUEP, de dénoncer auprès de l'opinion publique cette réforme scandaleuse et tous les discours officiels fallacieux qui l'accompagnent ! C'est bien ce que redoute le ministre qui avec l'article 1 du projet de loi pour une école de la confiance veut museler la parole des enseignants en leur imposant une obligation de réserve !**

**Ré-adhérez, Adhérez, Faites adhérer  
au SNUEP-FSU !**

*Laurence Trublereau - Koba Traoré  
Co-secrétaires académiques*

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

### Sommaire

- P1 : Edito
- P2 : Agenda
- P3-4 : Elections Pro
- P5 : Réforme Blanquer
- P6 : GT DHG
- P7 : Propositions
- P8-9 : Nouvelles grilles horaires
- P10 : Promo d'échelon
- P11 : Apprentissage

**Pour l'enseignement professionnel  
> Offensifs et engagés!**

# L'AGENDA DES PLP



Groupe de Travail sur la filière GA	Vendredi 15 février 2019-14h30
GT postes adaptés	Lundi 18 février 2019– 9h30
CAPA promo d'échelon	Mercredi 20 février 2019– 9h30
CAPA contestation avis Rendez-vous de carrière	Mercredi 20 février 2019– 9h30
FPMN et CAPN d'affectation	Entre le Mardi 26 février et le vendredi 08 mars 2019 en fonction de la discipline
Groupe de Travail postes voie pro	Entre les 12 et 15 mars 2019 (date en attente)
CTA postes	Lundi 19 mars 2019
Groupe de Travail postes spécifiques académiques	Vendredi 17 mai 2019
Groupe de Travail barème intra	Entre les 20 et 23 mai 2019 (date non encore fixée)
CAPA PLP Hors Classe	Mardi 4 juin 2019
CAPA d'affectation intra des PLP	Entre les 11 et 14 juin 2019 (date non encore fixée)
Groupe de travail Révision d'affectation	Mardi 20 juin 2019
CAPA PLP Classe exceptionnelle	Vendredi 28 juin 2019
CAPA PLP échelon spécial Hors échelle A	Vendredi 28 juin 2019
Phase d'ajustement voie pro	Entre les 8 et 12 juillet 2019 (date non encore fixée)



Non à l'article 1,  
projet de loi « Ecole de la confiance »

**La liberté d'expression,  
nous devons la garder,  
je signe la pétition !**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



**Elections professionnelles : les conditions calamiteuses du vote électronique n'ont pas entamé la détermination des PLP inquiets face à la réforme de la voie pro. Vous avez été plus nombreux qu'en 2014 à vous exprimer dans les urnes !**

Les élections professionnelles n'ont pas été une réussite sur le plan de l'organisation. La plateforme électorale n'a pas tenu face à l'afflux de votants et, en raison de l'accumulation des bugs et des lenteurs de connexion, le vote électronique a été suspendu près de 15 heures dès le premier jour du scrutin. Le ministère de l'Éducation natio-

nale, par le choix du prestataire que nous avons dénoncé comme par les choix organisationnels effectués, est responsable de ce dysfonctionnement scandaleux ayant porté gravement atteinte à la mise en œuvre du processus démocratique.

**Du 29 novembre au 6 décembre dernier, par vos votes, vous avez reconduit votre confiance au SNUEP. Merci à vous !**

Nous saluons la persévérance de nos collègues PLP qui, malgré les difficultés, ont été plus nombreux à voter qu'en 2014 pour choisir leurs commissaires paritaires puisque la proportion de votants dans notre académie est passée de 41,14 % à 50,94 %, soit un gain de presque



10 points. Cette hausse de participation a bénéficié au SNUEP-Créteil qui a progressé en voies et a conforté sa représentativité dans l'académie en obtenant à nouveau **3 sièges (1 par grade : classe normale, hors classe, classe exceptionnelle)** sur 10 à la CAPA des PLP.

Ces résultats traduisent l'inquiétude et la colère grandissantes face à la politique désastreuse menée contre le service public et tout particulièrement contre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. Les collègues ont donné leurs suffrages aux organisations syndicales qui n'ont eu de cesse dans leurs mandats comme sur le terrain de combattre la réforme du lycée professionnel.

La Fédération Syndicale Unitaire (**FSU**), à laquelle appartient le SNUEP, recueille 34,2% des voix au Comité Technique Académique (**CTA**). Les autres organisations syndicales sont nettement derrière : FNEC-FP-FO (21,6%), UNSA (13,9%), CGT Educ'action (10,9%), SUD-Education (7,87%). La FSU obtient 4 sièges, ce qui permet à notre section académique du SNUEP de garder son siège au CTA et de

pouvoir intervenir notamment sur la carte des formations, les DHG ainsi que sur les ouvertures et fermetures de postes. A la **CCP** des agents non-titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation ou d'orientation, la candidature SNES-SNUipp-SNUEP-SNEP-FSU obtient un siège sur les 6. Le SNUEP conserve son siège de suppléant pour défendre les contractuels de la voie pro.

Voici les élu-es du SNUEP-FSU Créteil :

#### **CAPA - Titulaires :**

- Mme TRUBLEREAU Laurence / SEP A de Saint Exupéry, Créteil 94
- M. TRAORE Koba / SEP Clément Ader, Tournan en Brie 77
- M. DUVEAU Nicolas / LP A Perdonnet, Thorigny sur Marne 77

#### **CAPA - Suppléant-es :**

- M. ATOUF Abdelatif / LP Voillaume, Aulnay sous Bois 93
- Mme GARCIA Anne-Marie / LP Armand Guillaumin, Orly 94
- Mme FAUCHERE Catherine / LP Théodore Monod, Noisy le Sec

#### **CTA - Titulaire**

- Mme SAINSON Elise / SEP A de Saint Exupéry, Créteil 94

#### **CCP- Suppléante**

- Mme TISON Sylvie / SEP Lafayette, Champagne Sur Seine 77



# FORMATION DES COMMISSAIRES PARITAIRES



**L**e SNUEP National s'est donné tous les moyens pour permettre aux nouveaux commissaires paritaires de toutes les académies d'être opérationnels dans les instances : les 15 et 16 janvier 2019, sans plus attendre, ils ont suivi à Paris une solide formation tout particulièrement sur les opérations de mouvement et sur toutes les promotions.

Et dès le 23 janvier, ils ont siégé en CAPA : ils ont contrôlé avec soin vos barèmes de mutations inter, sont intervenus pour que vos droits soient respectés et vous ont transmis immédiatement après la commission les résultats retenus en séance.

## Nous sommes à votre écoute, nous pouvons vous recevoir et vous conseiller

### Permanence Syndicale du lundi au vendredi

Maison des Syndicats Métro Ligne 8, Station Préfecture  
11/13 rue des Archives  
94000 Créteil

Salle 516 de **14 h 30 à 19 h 30**

01 43 77 02 41 - [snuep.creteil@orange.fr](mailto:snuep.creteil@orange.fr)

ou en cas d'urgence : 06 24 26 21 46 Koba TRAORE



Suivez les infos sur le site du SNUEP-FSU Créteil : [www.creteil.snuep.fr](http://www.creteil.snuep.fr)

**Vos 7 commissaires paritaires PLP et CPE suivront et défendront votre dossier.**



<http://snuep.fr/adhesions/identite.php>

# CONTRE LA REFORME BLANQUER

CONTINUONS LA LUTTE POUR OBTENIR LE RETRAIT DE LA REFORME DE LA VOIE PRO  
AMPLIFIONS TOUS ENSEMBLE LES ACTIONS  
OBTENONS LE MAINTIEN DES HORAIRES DISCIPLINAIRES

**L**e SNUEP-FSU dénonce fermement la réforme Blanquer de la voie professionnelle depuis sa présentation en mai 2018. Il a organisé de nombreuses rencontres dans les établissements pour alerter sur les conséquences de cette réforme qui n'a pas été négociée avec les acteurs de terrain : suppressions de postes et dispositifs nocifs au quotidien pour les élèves et pour les professeurs. Le SNUEP-FSU a appelé les collègues à se mobiliser contre cette réforme dès le mois de septembre, notamment par la grève la plus unitaire possible (le 27 septembre, le 9 octobre, le 12 novembre, le 14 décembre, le 24 janvier et le 5 février). Il a voté **contre** les arrêtés instituant de nouvelles grilles horaires en CAP et Bac Pro.

**Impréparation, précipitation, confusion : pour le ministère, il y a urgence à faire des économies sur le dos des élèves de milieu populaire !**

En ce début 2019, bien que tous les textes réglementaires ne soient pas parus, la mise en place technique de cette réforme est enclenchée. Les conseils d'administration s'organisent dans la plus grande confusion, des informations diverses sont distillées par les chefs d'établissement, aussi peu informés que les professeurs de lycée professionnel. Une fois de plus, les personnels et les élèves sont sacrifiés : ils vont payer le prix fort



d'une réforme injuste et précipitée.

Au prétexte d'autonomie, le ministère s'affranchit de ses responsabilités en donnant des consignes d'organisation très floues dont certaines renforcent la désinformation et la cacophonie. Les conséquences sont catastrophiques : les rectorats profitent de cette imprécision organisée pour ne pas allouer l'ensemble des moyens dus aux sections professionnelles et réaliser ainsi des économies.

Les baisses de dotation horaire globale poussent des Proviseurs à regrouper des sections entières de première CAP ou de seconde Bac pro. La répartition des moyens dans ces classes s'opère dans le plus grand désordre, générant tensions et désarroi dans les équipes pédagogiques. Certaines directions font des choix délibérés et autoritaires et sans se concerter avec celles-ci. Comme le SNUEP-FSU le répète depuis de longs mois, ces

Ces arrêtés du 20 décembre 2018 (voir notre analyse chiffrée p.8 et p.9) actent la réduction drastique des heures disciplinaires pour les élèves, **tout spécialement en enseignement général**, l'augmentation des heures d'accompagnement personnalisé et imposent les dispositifs que sont le chef d'œuvre et la co-intervention à la rentrée de septembre 2019. Ils sont la colonne vertébrale d'une réforme avant tout budgétaire.

nouvelles grilles horaires vont, non seulement fortement dégrader les conditions d'études des élèves, les conditions de travail des enseignants, mais aussi renforcer l'autonomie des chefs d'établissement en les laissant décider des suppressions de postes localement.

# CONTRE LA REFORME BLANQUER

**I**mpréparation, précipitation, confusion : pour le ministère, il y a urgence à faire des économies sur le dos des élèves de milieu populaire ! Les organisations syndicales des PLP de Créteil alertent sur les conditions de la rentrée 2019 dans la voie PRO et dénoncent la double attaque que nous allons subir : baisse des moyens ministériels et académiques.

## Baisse importante des heures dans nos LP et SEP malgré des effectifs en hausse

En effet, ce sont 40 ETP (équivalent Temps Plein) de moins qui ont été répartis dans les DHG des LP et des SEP, alors qu'une baisse de 13,5 ETP était annoncée au dernier CTA. Ce qui a pour conséquence une baisse des dotations horaires dans 67 LP et SEP sur les 113 de Créteil, nous constatons même des baisses dans 29 établissements alors qu'ils ne connaissent pas de diminution du nombre de classes ou d'élèves. Le taux d'encadrement des élèves (h/e : total des heures divisé par le nombre d'élèves) qui passe de 2,21 à 2,18 parle de lui-même ! Cette réduction des moyens se fait seulement sur les heures supplémentaires, cela permet au rectorat d'atténuer les effets de la réforme et de la baisse des moyens, mais nous alertons les collègues sur le fait que les suppressions de postes arriveront dès l'an prochain !

## Chasse aux places vacantes !

Cela provient à la fois de l'application des nouvelles grilles de la réforme en 1° CAP et 2° BAC PRO, mais aussi d'un choix académique de faire la chasse à la place vacante en 1° et Tle. En effet, après la ponction de 1% de l'an dernier dans les établissements présentant des places vacantes, cette année le rectorat soustrait des moyens aux établissements tout en laissant la capacité d'accueil des classes

identiques. Par exemple, certaines classes ont été dotées pour 15 élèves et non plus pour 18, alors que les places seront toujours disponibles.

## Plus de budget disponible !

Le rectorat assure que des ajustements positifs ou négatifs se feront en juin après les inscriptions des élèves. Mais attention, contrairement aux années passées l'ensemble du budget a été distribué. Pire il est déjà insuffisant pour boucler la répartition générale. Par exemple il manque 160h pour l'attribution des 15 classes passerelles de l'académie. **Les équipes ne pourront pas gagner de façon isolée, l'ajustement ne pourra**

plus chargées. Dans le cadre de l'attaque globale de la réforme, le rectorat s'attaque aux publics les plus fragiles de la voie professionnelle.

## Tertiaire sacrifié ?

La réforme s'attaque en grande partie aux filières tertiaires (Plan social en GA, regroupement GA et Logistique, famille de métiers MRC...) Face à cette situation déjà compliquée pour les collègues concernés, le rectorat a fait le choix de supprimer la plupart des heures de coordination tertiaire. Nous dénonçons ce choix de retirer ces moyens au moment d'une réforme qui attaque en grande partie la voie tertiaire ! **Le SNUEP a demandé avec**



se faire qu'à à la baisse !

## Publics fragiles oubliés !

Ce sont les CAP qui payent le prix lourd de ces baisses, le rectorat ayant fait le choix d'un arbitrage sévère concernant les seuils de dédoublement. Cela est à mettre en parallèle avec la baisse des heures en enseignement général, moins d'heures de cours avec des classes

la CGT la tenue en urgence d'un groupe de travail sur la spécialité Gestion Administration avec communication aux organisations syndicales de toutes les suppressions de division et réduction de capacité d'accueil. Dans ce groupe de travail qui aura lieu le 15 février, le SNUEP Créteil s'enquerra des dispositions ressources humaines mises en place par le rectorat pour accompagner les

**L**e SNUEP Créteil appelle les personnels à ne pas laisser faire et à agir dans les établissements, dans les assemblées générales, dans l'académie et dans toutes les instances.

Le SNUEP-FSU a déposé un préavis de grève national renouvelable jusqu'à la fin de l'année scolaire pour couvrir toutes les actions locales en cours : lycées morts, pétitions, démissions de professeurs principaux, audiences dans les rectorats, occupation d'établissements, débats avec les parents, grèves...

Le SNUEP-FSU appelle à amplifier l'ensemble de ces actions pour obtenir le retrait de cette réforme.

**D'autres choix sont possibles ! Voici nos propositions !**



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

**LE SNUEP-FSU REVENDIQUE**

## POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES

### REVALORISER NOS SALAIRES

Le métier de professeur-e de lycée professionnel reste un métier difficile et peu attractif. Une réelle valorisation salariale aiderait à lutter contre la crise du recrutement.

Elle permettrait aussi de reconnaître l'engagement des PLP au service de la réussite des jeunes les plus en difficulté.

LE SNUEP-FSU REVENDIQUE :

► **dès maintenant une augmentation de 100 € du salaire net mensuel**, première étape d'un plan de rattrapage du pouvoir d'achat par l'indexation du point d'indice sur les prix et l'attribution de **60 points additionnels sur le traitement brut**.

► **dès la rentrée 2019, la mise en place de la pondération des heures effectuées en 1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup> professionnelle (Bac pro et CAP) comme dans la voie générale et technologique**. Le temps de service serait alors allégé d'une heure pour tou-tes les enseignant-es concerné-es.

► **une fin de carrière à l'échelon le plus élevé du corps pour toutes et tous**, en prenant en compte les premières carrières autres que l'Éducation nationale.

### AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

L'amélioration de la réussite des lycéennes et lycéens professionnels passe aussi par une amélioration des conditions de travail de l'ensemble des PLP.

LE SNUEP-FSU REVENDIQUE :

► la réduction du service d'enseignement hebdomadaire à **15 heures de face-à-face pédagogique** par semaine maximum. Ce service serait complété par 3 heures hebdomadaires de concertation des équipes pédagogiques et pluri-professionnelles.

► **des effectifs limités** : 24 élèves maximum en classe entière en Bac pro, 12 en groupe ; 12 élèves maximum en CAP et en 3<sup>e</sup> préparatoires, 6 en groupe.

► l'instauration d'une véritable **médecine du travail** : une **visite médicale annuelle** pour tous les personnels sur le temps de travail dans chaque établissement.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

### D'AUTRES SOLUTIONS POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

La réforme Blanquer se met en place à marche forcée contre l'avis des personnels. Les arrêtés déjà parus doivent être abrogés et une réforme doit s'engager sur d'autres bases :

► **Maintien des horaires disciplinaires** (professionnel et général) et redéploiement des heures d'EGLS et d'AP sur les enseignements généraux.

► Après la troisième, de réels parcours possibles en **4 ans pour accéder au Bac pro** et en **3 ans pour accéder au CAP**, avec des classes et des moyens dédiés.

► **Instaurer des seuils de dédoublement en Bac pro et 3<sup>e</sup> préparatoires** permettant la généralisation du travail à effectifs réduits.

► **Des diplômes identifiés sur des métiers avec des contenus ambitieux**, y compris en termes de savoirs et savoir-faire.

► **Respecter la liberté pédagogique des équipes de PLP** en finançant et en laissant aux équipes le choix des dispositifs et des projets.

# Leur avenir *c'est mon métier*

# CONTRE LA REFORME BLANQUER

## Décryptage des Grilles horaires

Baisse vertigineuse des horaires

CAP 12 semaines PFMP 6 semaines en moins !	LYCEE ACTUEL	LYCEE BLANQUER	DIFFERENTIEL
Enseignements professionnels	1026	1045	19
Enseignements généraux	855	467,5	<b>-387,5</b>
Accompagnement personnalisé	30	192,5	<b>162,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1911</b>	<b>1705</b>	<b>-206</b>
CAP 14 semaines de PFMP 4 semaines en moins !			
Enseignements professionnels	964	1045	81
Enseignements généraux	838	467,5	<b>-370,5</b>
Accompagnement personnalisé	29	192,5	<b>163,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1831</b>	<b>1705</b>	<b>-126</b>



BAC PRO GRILLE 1: Production 11 semaines en moins !	LYCEE ACTUEL	LYCEE BLANQUER	DIFFERENTIEL
Enseignements professionnels	1320	1260	<b>-60</b>
Enseignements généraux	1370	995	<b>-375</b>
Accompagnement personnalisé	210	265	55
<b>TOTAL</b>	<b>2900</b>	<b>2520</b>	<b>-380</b>
BAC PRO GRILLE 2 : Service 9 semaines en moins !			
Enseignements professionnels	1236	1260	<b>+24</b>
Enseignements généraux	1370	995	<b>-375</b>
Accompagnement personnalisé	210	265	55
<b>TOTAL</b>	<b>2816</b>	<b>2520</b>	<b>-296</b>

Les pertes par discipline : suppression de postes et changement du métier

BAC PRO : Production	LYCEE ACTUEL	LYCEE BLANQUER	DIFFERENTIEL
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (1)</b>	<b>1320</b>	<b>1260</b>	<b>-60</b>
Enseignement pro disciplinaire	1152	856	<b>-296</b>
+heures "chef d'œuvre"		108	108
+co-intervention		128	128
Eco-gestion	84	84	0
Prévention Santé Environnement	84	84	0
<b>ENSEIGNEMENTS GENERAUX (2)</b>	<b>1370</b>	<b>995</b>	<b>-375</b>
+ co-intervention		128	128
Lettres-histoire	380	267	<b>-113</b>
+ co-intervention (seulement français)		71	71
<b>TOTAL LHG EMC</b>	<b>380</b>	<b>338</b>	<b>-42</b>
Maths-sciences	349	266 (140 +126)	<b>-83</b>
+ co-intervention (seulement maths-sciences)		57	57
<b>TOTAL Maths-sciences</b>	<b>349</b>	<b>323</b>	<b>-26</b>
Langue vivante A	181	168	<b>-13</b>
Arts appliqués	84	84	0
EPS	224	210	<b>-14</b>
<b>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (3)</b>	<b>210</b>	<b>265</b>	<b>+55</b>



CAP 14 SEMAINES de PFMP	LYCEE ACTUEL	LYCEE BLANQUER	DIFFERENTIEL
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (1)</b>	<b>964</b>	<b>1045</b>	<b>+81</b>
Enseignement pro disciplinaire + "chef d'œuvre"	896	645,5	<b>-250,5</b>
+ co-intervention		165	165
dont Prévention Santé Environnement	68	69,5	+1,5
<b>ENSEIGNEMENTS GENERAUX (2)</b>	<b>770</b>	<b>467,5</b>	<b>-302,5</b>
+ co-intervention		165	165
Lettres-histoire+EMC	220	110	<b>-110</b>
+ co-intervention (seulement français)		82,5	82,5
<b>TOTAL LHG EMC</b>	<b>220</b>	<b>192,5</b>	<b>-27,5</b>
Maths-sciences	192,5	82,5	<b>-110</b>
+ co-intervention (seulement maths)		82,5	82,5
<b>TOTAL Maths-sciences</b>	<b>192,5</b>	<b>165</b>	<b>-27,5</b>
Langue vivante 1	110	82,5	<b>-27,5</b>
Arts appliqués	110	55	<b>-55</b>
EPS	137,5	137,5	0
+ "chef d'œuvre" (pluridisciplinaire)		165	165
<b>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (3)</b>	<b>29</b>	<b>192,5</b>	<b>+163,5</b>

CAP 12 SEMAINES de PFMP	LYCEE ACTUEL	LYCEE BLANQUER	DIFFERENTIEL
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (1)</b>	<b>1026</b>	<b>1045</b>	<b>+19</b>
Enseignement pro disciplinaire + "chef d'œuvre" + co-intervention	955,5	645,5 165 165	<b>-310</b> 165 165
dont Prévention Santé Environnement	70,5	69,5	<b>-1</b>
<b>ENSEIGNEMENTS GENERAUX (2)</b>	<b>784,5</b>	<b>467,5</b>	<b>-317</b>
+ co-intervention		165	165
Lettres-histoire+EMC + co-intervention (seulement français)	228	110 82,5	<b>-118</b> 82,5
<b>TOTAL LHG EMC</b>	<b>228</b>	<b>192,5</b>	<b>-35,5</b>
Maths-sciences + co-intervention (seulement maths)	199,5	82,5 82,5	<b>-117</b> 82,5
<b>TOTAL Maths-sciences</b>	<b>199,5</b>	<b>165</b>	<b>-34,5</b>
<b>Langue vivante 1</b>	<b>114</b>	<b>82,5</b>	<b>-31,5</b>
<b>Arts appliqués</b>	<b>100,5</b>	<b>55</b>	<b>-45,5</b>
<b>EPS</b>	<b>142,5</b>	<b>137,5</b>	<b>-5</b>
+ "chef d'œuvre" (pluridisciplinaire)		165	165
<b>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (3)</b>	<b>30</b>	<b>192,5</b>	<b>+162,5</b>

## VOLUME COMPLEMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR

- Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 18 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 13,5. - Pour les divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 6,75. - Une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

## VOLUME COMPLEMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR

- Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 15 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 13,5. - Pour les divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 6,75. - Une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

BAC PRO : Service	LYCEE ACTUEL	LYCEE BLANQUER	DIFFERENTIEL
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (1)</b>	<b>1236</b>	<b>1260</b>	<b>24</b>
Enseignement pro disciplinaire +heures "chef d'œuvre" +co-intervention	1152	856 108 128	<b>-296</b> 108 128
Eco-droit		84	84
Prévention Santé Environnement	84	84	0
<b>ENSEIGNEMENTS GENERAUX (2)</b>	<b>1370</b>	<b>995</b>	<b>-375</b>
+ co-intervention		128	128
Lettres-histoire + co-intervention (seulement français)	380	267 71	<b>-113</b> 71
<b>TOTAL LHG EMC</b>	<b>380</b>	<b>338</b>	<b>-42</b>
Maths-sciences + co-intervention (seulement maths-sciences)	181	140 57	<b>-41</b> 57
<b>TOTAL Maths-sciences</b>	<b>181</b>	<b>197</b>	<b>16</b>
<b>Langue vivante A</b>	<b>174,5</b>	<b>168</b>	<b>-6,5</b>
<b>Langue vivante B</b>	<b>174,5</b>	<b>126</b>	<b>-48,5</b>
<b>Arts appliqués</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>0</b>
<b>EPS</b>	<b>224</b>	<b>210</b>	<b>-14</b>
<b>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (3)</b>	<b>210</b>	<b>265</b>	<b>+55</b>

- **BAISSE DU VOLUME DES HEURES PROFESSEURS** : En Bac Pro, la baisse élèves est de 3,5 à 4,5 h par semaine mais le volume complémentaire d'heures professeurs augmente seulement de 2 h en moyenne, d'où une
- baisse de 2 heures de DHG en moyenne. En CAP, pas de moyens supplémentaires pour dédoubler, la baisse des heures élèves implique une baisse des heures professeurs.
- **BAISSE DES HEURES PUREMENT DISCIPLINAIRES** au profit de dispositifs non disciplinaires n'ayant jamais fait leurs preuves. Les programmes seront modifiés dès la rentrée 2019: projets remis par le Conseil supérieur des programmes début février.
- **LE CHEF D'OEUVRE** fera l'objet d'un oral en terminale. Les heures ne sont pas attribuées aux disciplines. La pluridisciplinarité est affirmée mais aucune heure attribuée à l'enseignement général. Financement sur le volume complémentaire d'heures professeurs. C'est une variable d'ajustement qui exacerbe la concurrence entre les disciplines et les collègues.
- **LA CO-INTERVENTION** : en CAP 165 h pour l'EP, 82,5 pour les lettres et 82,5 h pour les maths (50% du face à face pédagogique). En Bac pro 128h pour l'EP (12% de l'enseignement pro), 71h (21%) pour les lettres et 57 h (18%) pour les maths. Vision utilitariste de l'enseignement général. Pas de « Lettres » mais du « français » uniquement. Pas de programme mais un vademécum précisant quoi et comment faire. C'est à la fois une perte disciplinaire et une perte de liberté pédagogique. La co-intervention est pertinente si elle est construite par les équipes et non fléchée sur deux disciplines (Français et Maths-sciences en Bac Pro - Français et Maths en CAP).
- **L'AP** : en CAP, augmentation spectaculaire des heures d'AP (de 30 h à 192,5 heures) pour faire passer la pilule de la modularité (CAP en un, deux ou trois ans) sous couvert d'individualisation des parcours. En Bac pro +55h d'AP dévolues à la consolidation des acquis, à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études. L'orientation devient une des missions essentielles des professeurs principaux (régionalisation des CIO et nouvelle circulaire pour les PP).

# PROMO D'ECHELON

CAPA PLP promo d'échelon et contestation  
d'avis rendez-vous carrière le 20 février : nos élus vous accompagnent

**L**e PPCR, qui a été mis en place l'année dernière, donne lieu à de nouvelles règles de promotion d'échelon.

Le rythme d'avancement dans la classe normale est désormais le même pour tous les passages d'échelons, sauf pour le passage du 6<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> échelon et du 8<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> échelon pour lesquels **une notion de mérite contestable subsiste encore** : seulement 30% des collègues au 6<sup>e</sup> (dans la seconde année du 6<sup>e</sup> échelon) et au 8<sup>e</sup> (ayant une ancienneté dans le 8<sup>e</sup> échelon comprise entre 18 et 30 mois), pourront éventuellement bénéficier d'une accélération de carrière d'un an à l'issue d'un rendez-vous carrière.

**Les critères de départage des promouvables non**

communiqués à ce jour, seront laissés à la discrétion des recteurs, ce que le SNUEP dénonce. Le SNUEP revendique une déconnexion totale entre les inspections pédagogiques et l'avancement de carrière des enseignants.



Vous pouvez dans un premier temps après notification de votre appréciation finale former un recours gracieux pour la contester et en cas de réponse défavorable saisir dans un second temps la CAPA qui se réunira le 20 février pour une demande de révision. Ce sera la toute 1<sup>e</sup> commission de révision et les élus du SNUEP auront à cœur de réparer les injustices et les absurdités qui ne manqueront pas d'apparaître.

CLASSE NORMALE		
ECHELONS	DURÉE	POUR 30% DES PROMOUVABLES
DU 10 <sup>ÈME</sup> AU 11 <sup>ÈME</sup>	4 ANS	
DU 9 <sup>ÈME</sup> AU 10 <sup>ÈME</sup>	4 ANS	
DU 8 <sup>ÈME</sup> AU 9 <sup>ÈME</sup>	3 ANS ET 6 MOIS	2 ANS ET 6 MOIS
DU 7 <sup>ÈME</sup> AU 8 <sup>ÈME</sup>	3 ANS	
DU 6 <sup>ÈME</sup> AU 7 <sup>ÈME</sup>	3 ANS	2 ANS
DU 5 <sup>ÈME</sup> AU 6 <sup>ÈME</sup>	2 ANS ET 6 MOIS	
DU 4 <sup>ÈME</sup> AU 5 <sup>ÈME</sup>	2 ANS	
DU 3 <sup>ÈME</sup> AU 4 <sup>ÈME</sup>	2 ANS	
DU 2 <sup>ÈME</sup> AU 3 <sup>ÈME</sup>	1 AN	
DU 1 <sup>ER</sup> AU 2 <sup>ÈME</sup>	1 AN	

## Qui est promouvable ?

Pour être promouvable, il faut remplir une condition d'ancienneté dans l'échelon. L'ancienneté dans l'échelon se calcule en prenant en compte la date d'accès à l'échelon et l'éventuel reliquat d'ancienneté figurant sur le dernier arrêté de promotion. Si la condition d'ancienneté est acquise entre 1<sup>er</sup> septembre et le 31 août de l'année scolaire en cours, on est promouvable, ce qui ne veut pas dire que l'on sera forcément promu !

Allez avec votre mot de passe et votre identifiant sur votre dossier i-prof, choisissez l'onglet « promotions » dans la rubrique « perspectives » et vous saurez si vous êtes promouvable. Vous pourrez même vérifier vos notes à l'onglet « carrière » de votre « dossier ». En revanche, les mois d'ASA (avantage spécifique d'avancement), pour ceux qui peuvent y prétendre, ne figurent pas dans i-prof. Le SNUEP en a demandé un récapitulatif.

# NON AU MIXAGE DES PUBLICS DANS LES CLASSES



## APPRENTISSAGE DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS

### CE QU'IMPOSE LA RÉFORME

#### Réforme du lycée professionnel

- 1 UFA imposée dans chaque LP ou SEP
- Mixage des parcours
- Mixage des publics
- Attestations de blocs de compétences en formation initiale
- « Sécurisation » des parcours
- Individualisation des parcours

#### Loi « Liberté de choisir son avenir professionnel »

##### Volet apprentissage

- Apprentissage jusqu'à 30 ans
- Financement au contrat
- Entrée en formation à tout moment de l'année
- Facilitation des ruptures des contrats d'apprentissage
- Intégration de l'apprentissage dans les missions des GRETA
- Remise en cause de la validité des diplômes de l'Éducation nationale et généralisation des blocs de compétences.
- Développement des formations à distance

Le **mixage des parcours** permet un changement de statut en cours de cycle de formation (ex : un an sous statut scolaire, deux ans en apprentissage [1+2]).

La **sécurisation des parcours** permet, en cas de rupture du contrat d'apprentissage, de poursuivre sous statut scolaire son cycle de formation, sans attendre la prochaine rentrée.

De ces deux principes découle le troisième : le **mixage des publics qui autorise** le regroupement de statuts différents (scolaires + apprentis+ formation continue) dans une même division, dans le cadre d'un cycle de formation certifié par un diplôme ou un titre professionnel.

Ce mixage des publics augmente le risque de l'annualisation de notre temps de travail et par-là même celui de remettre en cause le statut particulier des PLP. Pour mémoire, les apprentis sont des salariés qui ont 5 semaines de congés payés, le reste du temps ils sont en alternance et les régions souhaitent « optimiser » l'utilisation des plateaux techniques des LP pour lesquels elles ont investi.

## NOS PROPOSITIONS

Les PLP ne rejettent pas la formation continue mais ils refusent le mixage des publics ingérables pédagogiquement.

Nous demandons :

- Que la formation initiale sous statut scolaire reste spécifiquement une des trois voies du lycée.
- Que l'intervention face à d'autres publics se fasse sur la base du volontariat avec une rémunération supplémentaire le cas échéant.